

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 13
 Votants..... 15
 Procurations..... 2
 Absent :..... 0

Date de la convocation : 01.06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 5 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

PRESENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, DAGUET Isabelle, JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIOLA Clio, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, PAILLAT Gilles, QUATREFAGES Damien.

PROCURATIONS : Monsieur ANDRÉ Arnaud a donné procuration à Monsieur DESAGA Alain, Monsieur CESBRON Philippe a donné procuration à Madame MARTIN Kristel

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 7**DELIBERATION N° 14****ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Monsieur le Maire informe la commune que des créances sont irrécouvrables. Ainsi, il demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2020 à 2025 pour un montant de 867.12 € TTC qui se décompose ainsi :

Année	Référence	Montant en euros	Motif
2020	R-2-448-1	68.62	Décédé et demande de renseignement négative
2021	R-2-486-1	68.62	Décédé et demande de renseignement négative
2022	R-3-8-1	68.62	Décédé et demande de renseignement négative
2023	R-5-55-1	68.62	Décédé et demande de renseignement négative
2024	R-6-496-1	68.62	Décédé et demande de renseignement négative
2025	T-509-2	68.62	Décédé et demande de renseignement négative
2020	R-2-448-2	75.90	Décédé et demande de renseignement négative
2021	R-4-486-2	75.90	Décédé et demande de renseignement négative
2022	R-3-8-2	75.90	Décédé et demande de renseignement négative
2023	R-5-55-2	75.90	Décédé et demande de renseignement négative
2024	R-6-496-2	75.90	Décédé et demande de renseignement négative
2025	T-509-1	75.90	Décédé et demande de renseignement négative
MONTANT TOTAL		867.12	

La charge qui en résulte pour la commune correspond au montant TTC, soit la somme de 867.12 € le budget de l'eau étant assujéti à la TVA.

En conséquence,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des titres de recettes pour la somme de 867.12 € TTC pour le budget annexe de l'eau.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
Kristel MARTIN

Le Maire
Jean-Michel DAUMAS



Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 16 JUIN 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 16 JUIN 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.